

Jean Kailing
4, rue André Colletteboarf
75016 Paris - France

Concernant le tome IV du Catalogue Raisonné de
Moïse Kailing, je soussigné Jean Kailing fils de l'artiste
déclare ne pas avoir donné l'autorisation d'impression de
ce volume à l'imprimeur Canale à Trévise.
A la constatation des irrégularités, des erreurs graves
notables dans ce tome IV, je demande la destruction totale
de cette impression.

Certifié sincère, Paris le 9 Juin 2009.

Jean Kailing

Ce document a été réalisé en présence de messieurs
Marc O'Hara et Armand Israel.

Jean Kailing

2 photocopies conformes conformes remises

Jean Kailing

N'ayant pas signé le bon à tirer pour
l'impression du tome IV de Moine Kurling, Je
demande à l'imprimeur Canato de ne pas
diffuser l'ouvrage en question dans son état
actuel qui comporte de nombreuses erreurs et
ce dans l'attente de mes corrections.

Fait à Paris, le 9 juillet 1909

Jean Kurling

Monsieur Jean KISLING
4, rue André Colledaboef
75016 Paris

**OBJET : Destruction publique de l'ouvrage de Moïse KISLING édité
illégalement en 2008**

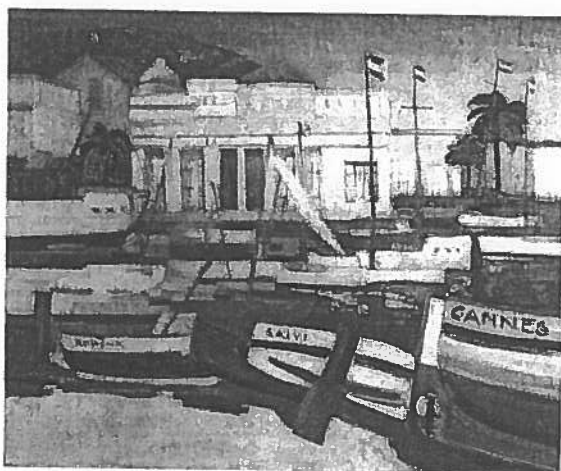
Le jeudi 5 mai 2011 Jean KISLING, fils, ayant-droit et expert de Moïse KISLING (1891-1953), détruira publiquement à 11h face au 12, rue Rossini (75009) la partie en sa possession de l'ouvrage sur Moïse KISLING ayant été imprimé sans son accord et illégalement par Canale Edizioni Turin et présenté indument par ce dernier comme étant le Tome IV du Catalogue Raisonné de l'œuvre de Moïse KISLING.

Travaux de
ANDRÉ SALMON

Paris, le 20 avril 2011

Jean Kislwag
Jean Kislwag

KISLING



EDITE PAR JEAN KISLING
TOME IV - EDITION 2008

Monsieur Jean KISLING
4, rue André Colledeboeuf
75016 Paris

Purpose : Public destruction of books of Moïse Kisling illegally published in 2008.

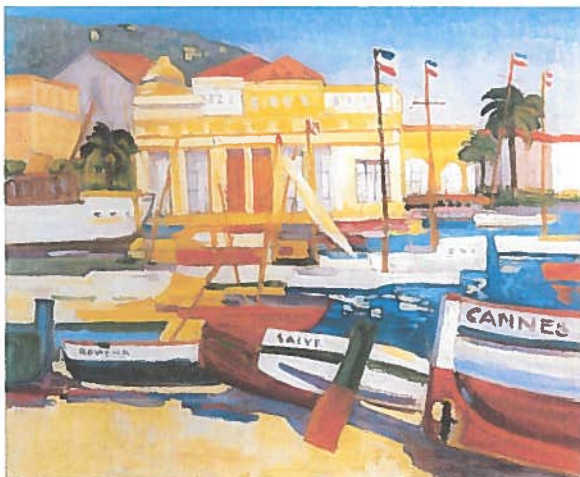
On Thursday May 5th at 11 am (Paris Time), Mr Jean Kisling, son, legal beneficiary and expert of Moïse Kisling (1891-1953) will destroy in public at the 12 of rue Rossini in Paris, some books of Moïse Kisling paintings which have been illegally printed and without his consent by Canale Arte Edizioni, Torino and unduly introduced as volume IV of the Catalogue Raisonné of Moïse Kisling Artwork.

Paris, le 20 avril 2011

Jean Kisling
Jean Kisling

Écrit de
ANDRÉ SALMON

KISLING



EDITE PAR JEAN KISLING
TOME IV – EDITION 2008

Afin que nul ne l'ignore

Moi Jean Kisling, agissant au titre d'ayant droit, d'expert légal et officiel et cataloguiste de l'œuvre de mon père, le peintre Moïse Kisling.

Déclare publiquement ne pas avoir donné l'autorisation pour la publication des ouvrages ci présents et présentés indument comme étant le tome IV de l'œuvre de Moïse Kisling.

L'ouvrage a été imprimé sans mon accord ni ma signature, y figurent des tableaux qui ne devraient pas l'être et que je n'ai quelque fois même pas vus.

N'y figurent pas des tableaux pour lesquels j'ai délivré des certificats et qui doivent y figurer.

2000 exemplaires ont été tirés et hormis une centaine en ma possession le reste est vendu ou distribué sous le manteau aux Etats Unis et en Europe, en violation avec mes démarches judiciaires pour le retrait de l'ouvrage.

La destruction de l'ouvrage présenté ici est physique mais surtout moral car cette publication doit être entaché du sceau de l'infamie.

Je travaille encore à ce jour au véritable tome IV du catalogue raisonné qui paraîtra fin 2011.

*En présence de
Marc O'Hara*

A Paris le 5 mai 2011

Jean KISLING

Jean Kisling

Jean Kisling
4, rue André Colledeboeuf
75016 Paris

A l'attention de Messieurs les Experts

Par la présente lettre je vous informe qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Commissaires Priseurs, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 27 septembre 2012

Aux ^{AD} Catalogues Raisonnés
1, 2 et 3
Jean Kisling

Jean Kisling
4, rue André Colledaboef
75016 Paris

A l'attention de Messieurs les Commissaires Priseurs

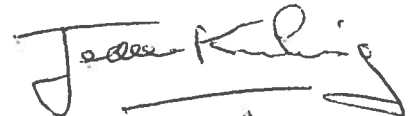
Par la présente lettre je vous informe qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Commissaires Priseurs, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 27 septembre 2012



Auteur des catalogues raisonnés
N° 1, 2, 3.

Jean Kisling
4, rue André Colledeboeuf
75016 Paris

A l'attention de la Chambre des Experts

Par la présente lettre je vous informe et vous voudrez bien en donner communication aux experts affiliés à votre chambre, qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Experts, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 9 octobre 2012

Auteur des Catalogues Raisonnés
1, 2 et 3
Jean Kisling

Jean Kisling
4, rue André Colledaboef
75016 Paris

A l'attention de la Chambre des Commissaires Priseurs

Par la présente lettre je vous informe et vous voudrez bien en donner communication aux commissaires priseurs affiliés à votre chambre, qu'un ouvrage a été imprimé en 2008 sous le titre « Moïse Kisling tome IV édité par Jean Kisling Canal Arte Edizioni ».

Cet ouvrage a été imprimé sans mon autorisation et sans mon accord et comporte entre autres des reproductions des tableaux que je ne connais pas et qui ne sont pas de la main de Moïse Kisling (1891-1953).

Ainsi vous voudrez bien me contacter avant de faire usage de cette référence bibliographique.

Je vous prie de recevoir, Messieurs les Commissaires Priseurs, l'assurance de mes sentiments les plus courtois.

Paris le 9 octobre 2012

Auteur des Catalogues Nosismes
1, 2 et 3
Jean Kisling